



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Commission cantonale d'utilisation du fonds de
désendettement
Kantonale Kommission für die Verwendung des
Entschuldungsfonds

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Fribourg, le 12 avril 2012

Rapport 2011 au Conseil d'Etat Fonds cantonal de désendettement

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au 1er janvier 2006 sont entrées en vigueur l'ordonnance concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques et celle concernant les modalités d'utilisation du Fonds. En vertu de l'art. 4 al. 3 de l'ordonnance du 29 novembre 2005, je suis en mesure de vous renseigner comme suit.

La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement a été nommée le 29 novembre 2005. Cette Commission est constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des tutelles.

Durant l'année 2011, la Commission a siégé à quatre reprises. Elle s'est déterminée sur treize demandes de désendettement. Elle a rendu huit décisions positives pour un montant total de 187'507.35 francs, une décision négative et une décision de non-entrée en matière. Trois décisions sur des demandes de prêt pour lesquels la Commission a demandé des compléments d'informations, ont été reportées à une prochaine séance fixée en 2012. Les demandes ont été adressées majoritairement par le service de désendettement de Caritas Fribourg. En sus, une requête provient d'un Service social régional LASoc.

Le montant des prêts octroyés varie de 17'571 francs pour le moins élevé à 30'000 francs pour le plus élevé. Les personnes au bénéfice de prêts du Fonds remboursent lesdits prêts par des acomptes allant de 350 à 1'235 francs par mois. Le plan de remboursement s'étale sur une période de 24 mois pour le remboursement le plus rapide et jusqu'à 48 mois pour le remboursement le plus long.

Au 31 décembre 2011, vingt-et-un prêts sont en cours de remboursement. Par ailleurs, sept prêts ont été totalement remboursés durant l'année 2011. Le montant des acomptes remboursés par les débiteurs s'élève à 157'241.85 francs pour l'année 2011. En général, les remboursements se réalisent conformément aux contrats signés. Toutefois, quatre dossiers ont nécessité des rappels. En outre, un report de mensualités a été octroyé dans un dossier.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire principal de la Commission. En 2011, ce service a suivi 295 dossiers dont :

- Huit demandes ont été acceptées par la Commission d'utilisation du Fonds de désendettement.
- Quatre demandes ont été présentées à la Commission dont trois ont été reportées à la prochaine séance en 2012 et une a reçu une réponse négative.
- Vingt-et-un dossiers ont déjà été traités par la Commission et sont en cours de remboursement ou ont été remboursés.
- Trente-cinq dossiers pourraient à l'avenir faire l'objet d'une demande à la Commission.
- Deux cent vingt-sept dossiers ne peuvent trouver de solution via le Fonds de désendettement.

Au 31.12.2011, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'112'883.80, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 287'116.20 soit au total Fr. 1'400'000, le montant de départ attribué au Fonds.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.

François Mollard
Président